



altereo



SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT Commune de Sainte Croix à Lauze

Phase 3 : programme de travaux



Identification du document

Élément	
Titre du document	Schéma directeur d'assainissement de la commune de Sainte Croix à Lauze Phase 3 : programme de travaux
Nom du fichier	Phase 3 - V2
Version	21/02/2022 17:02:00
Rédacteur	DAF
Vérificateur	SN
Valideur	SN



Sommaire

0. PREAMBULE	4
1. PROGRAMME DE TRAVAUX	5
1.1. Structure du programme de travaux	5
1.2. Thématique 1 : Suppression des eaux claires parasites de temps de pluie	6
1.2.1. Action n°1 : Déconnexion et suppression des surfaces actives raccordées au système de collecte – hors boîte de branchement et regard	6
1.2.2. Action n°2 : Réhabilitation des tampons de regards de visite ou de branchements responsables d'apports d'eaux claires parasites	6
1.2.3. Action n°3 : Réalisation d'un programme de contrôle des branchements particuliers dont les anomalies n'ont pu être constatées lors des tests à la fumée	7
1.3. Thématique 2 : Réhabilitation des regards de visite	8
1.3.1. Action n°4 : Réhabilitation des regards de visite vétustes non étanches et/ou présentant des anomalies structurelles	8
1.4. Thématique 3 : Mise en adéquation du système d'assainissement avec l'évolution urbanistique de la commune	9
1.4.1. Action n°5 : Mise en perspective de l'unité de dépollution avec les charges à traiter.....	9
1.5. Thématique 4 : Amélioration du fonctionnement du réseau d'eau pluviale	9
1.5.1. Action n°6 : Création d'un réseau de collecte	9
2. SYNTHÈSE ET PLAN D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE TRAVAUX	10
3. ANNEXES	11

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Action 1 - efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP</i>	6
<i>Tableau 2 : Action 1 - estimation du coût des travaux et priorité de réalisation</i>	6
<i>Tableau 3 : Action 2 - efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP</i>	7
<i>Tableau 4 : Action 2 - estimation du coût des travaux et priorité de réalisation</i>	7
<i>Tableau 5 : Action 3 - efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP</i>	7
<i>Tableau 6 : Action 3 - estimation du coût des travaux et priorité de réalisation</i>	7
<i>Tableau 7 : Action 4 - estimation du coût des travaux et priorité de réalisation</i>	8
<i>Tableau 8 : Action 5 - estimation du coût des travaux et priorité de réalisation</i>	9
<i>Tableau 9 : Action 6- estimation du coût des travaux et priorité de réalisation</i>	9
<i>Tableau 10 : Synthèse du programme de travaux</i>	10



0. PREAMBULE

La commune de Saint Croix à Lauze a décidé de lancer la mise à jour de son schéma directeur d'assainissement avec zonage du territoire de la commune au sens de l'article 35 de la loi sur l'eau de 1992 codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2224-10) et modifié par la Loi n°2006-1772 du 31 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux aquatiques.

Cette étude a pour but de définir à l'intérieur de chaque unité identifiée les solutions techniques les mieux adaptées à la gestion des eaux usées d'origine domestiques. Ces solutions techniques qui vont de l'assainissement autonome à la parcelle à l'assainissement de type collectif devront répondre aux préoccupations et objectifs suivants :

- Garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées ;
- Respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles ;
- Assurer le meilleur compromis économique ;
- S'inscrire dans le cadre législatif.

Le rapport final présentant les différentes solutions au niveau d'un schéma général d'assainissement devra permettre la mise en œuvre d'une politique globale de gestion des eaux usées de la commune avec :

- Les zones d'assainissement collectif,
- Les zones d'assainissement non collectif.

L'étude se décompose en trois phases principales :

- Phase 1 : réalisation du diagnostic
- Phase 2 : élaboration de plusieurs scénarios et étude comparative
- Phase 3 : choix d'un scénario et élaboration du schéma directeur d'assainissement

Le présent document constitue le rapport de phase 3. Il s'articule autour du chapitre :

- Programme de travaux



1. PROGRAMME DE TRAVAUX

1.1. Structure du programme de travaux

Le programme de travaux est établi sous la forme d'un ensemble de propositions d'actions en réponse aux problématiques rappelées dans la synthèse du chapitre précédent. Pour chaque action, il est présenté :

- Un état des lieux succinct ;
- L'objectif de l'action ;
- La ou les technique(s) mises en œuvre (réhabilitation, extension, renouvellement) si cela s'avère pertinent;
- Des indicateurs d'efficacité s'ils sont calculables ;
- Une estimation financière du coût des travaux ;
- Une proposition de priorisation technique.

Le programme d'actions s'articule autour des thématiques suivantes :

- **Thématique 1 : Suppression des eaux claires parasites de temps de pluie**
 - Action n°1 : Déconnexion et suppression des surfaces actives raccordées au système de collecte
 - Action n°2 : Réhabilitation des tampons regards de visite ou de branchements responsables d'apports d'eaux claires parasites
 - Action n°3 : Réalisation d'un programme de contrôle des branchements particuliers dont les anomalies n'ont pu être constatées lors des tests à la fumée
- **Thématique 2 : Réhabilitation des réseaux et regards de visite**
 - Action n°4 : Réhabilitation des regards de visite vétustes non étanches et/ou présentant des anomalies structurelles
- **Thématique 3 : Mise en adéquation du système d'assainissement avec l'évolution urbanistique de la commune**
 - Action n°5 : Mise en perspective des unités de dépollution avec les charges à traiter
- **Thématique 4 : Suppression des problèmes d'écoulement d'eau pluviale**
 - Action n°6 : Mise en perspective des unités de dépollution avec les charges à traiter

Si nécessaire, les actions proposées pour chacune des thématiques peuvent être subdivisées en opérations (correspondant à différents secteurs géographiques ou actions devant être scindées dans le temps).

Les propositions sont hiérarchisées selon trois niveaux de priorité :

- Priorité 1 (P1) : opérations urgentes permettant de résoudre un dysfonctionnement ou une anomalie ayant un impact avéré sur le système d'assainissement.
- Priorité 2 (P2) : opérations non urgentes mais avec une incidence forte sur les problématiques du système d'assainissement **ET** opérations urgentes mais sur une problématique mineure ou avec une incidence faible sur le système d'assainissement.
- Priorité 3 (P3) : opérations non urgentes et sans effet notoires sur les problématiques mises en évidence.



1.2. Thématique 1 : Suppression des eaux claires parasites de temps de pluie

1.2.1. Action n°1 : Déconnexion et suppression des surfaces actives raccordées au système de collecte – hors boîte de branchement et regard

- **Etat des lieux et objectif de l'action**

Le réseau d'assainissement de la commune est légèrement sensible aux intrusions d'eaux claires parasites de temps de pluie. Les tests de fumigation effectués ont permis de localiser 13 anomalies, dont :

- 2 gouttières

Les fiches concernées sont les N° 1 et 6, (phase 1, annexe rapport fumigation).

L'action 1 a pour objectif la suppression des surfaces actives responsables d'entrée d'eaux claires parasites par temps de pluie.

- **Indicateurs et ratios caractéristiques**

Action	Libellé	Unité	Quantité	Efficacité de l'action en terme de protection du milieu naturel	% de suppression des eaux parasites
A.1.1	Déconnexion des gouttières (domaine privé) - fiches 1	unité	1	SA supp. 60 m ² soit 30m ³ /an éliminé	20%
A.1.2	Déconnexion des gouttières (domaine public) - fiches 6	unité	1	SA supp. 40 m ² soit 20m ³ /an éliminé	13%

Tableau 1 : Action 1 - efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP

- **Estimation du coût des travaux, priorités de réalisation**

Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité
A.1.1	Déconnexion des gouttières (domaine privé) - fiches 1	unité		1	- €	P1
A.1.2	Déconnexion des gouttières (domaine public) - fiches 6	unité	1000	1	1 000 €	P1
Action 2 - Déconnexion et suppression des surfaces actives raccordées au système de collecte –hors boîte de branchement et regard - SOUS TOTAL €HT					1 000 €	

Tableau 2 : Action 1 - estimation du coût des travaux et priorité de réalisation

1.2.2. Action n°2 : Réhabilitation des tampons de regards de visite ou de branchements responsables d'apports d'eaux claires parasites

- **Etat des lieux et objectif de l'action**

Un certain nombre d'anomalies sur les tampons de regard de visite et tampons de boîtes de branchement sont responsables d'apport d'eaux claires parasites par temps de pluie. L'objectif ici est de trouver une solution afin d'éviter l'entrée d'eau parasite par temps de pluie dans le réseau par l'intermédiaire des regards et tampons, que ce soit en domaine public ou privé.

L'action 2 a pour objectif la suppression des surfaces actives responsables d'entrée d'eaux claires parasites par temps de pluie.

En fonction de la surface active associée à chaque anomalie, la suppression de l'anomalie sera classée par ordre de priorité :

- Surface active supérieure à 50m² => priorité 1
- Surface active comprise entre 0 et 50m² => priorité 2
- Surface active égale à 0m² => priorité 3



● **Indicateurs et ratios caractéristiques**

Action	Libellé	Unité	Quantité	Efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP	% de suppression des eaux parasites
A.2.1	Etanchéification du tampon sur boîte de branchement (domaine public) - fiche 3	unité	1	SA supp. 50 m ² soit 25m ³ /an éliminé	16%
A.2.2	Etanchéification du tampon sur boîte de branchement (domaine public) - fiche 4 et 11	unité	2	SA supp. 15 m ² soit 8m ³ /an éliminé	1%
A.2.3	Mise en place d'un tampon sur boîte de branchement (domaine public) - fiche 5	unité	1	SA supp. 50 m ² soit 25m ³ /an éliminé	16%
A.2.4	Etanchéification de tampon de regard non étanche (domaine public) - fiches 8 et 9	unité	2	SA supp. 60 m ² soit 30m ³ /an éliminé	20%
A.2.5	Etanchéification de tampon de regard non étanche (domaine privé) - fiche 2	unité	1	SA supp. 20 m ² soit 10m ³ /an éliminé	6%

Tableau 3 : Action 2 - efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP

● **Estimation du cout des travaux, priorités de réalisation**

Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité
A.2.1	Etanchéification du tampon sur boîte de branchement (domaine public) - fiche 3	unité	200 €	1	200 €	P1
A.2.2	Etanchéification du tampon sur boîte de branchement (domaine public) - fiche 4 et 11	unité	200 €	2	400 €	P2
A.2.3	Mise en place d'un tampon sur boîte de branchement (domaine public) - fiche 5	unité	200 €	1	200 €	P1
A.2.4	Etanchéification de tampon de regard non étanche (domaine public) - fiches 8 et 9	unité	500 €	2	1 000 €	P1
A.2.5	Etanchéification de tampon de regard non étanche (domaine privé) - fiche 2	unité		1	- €	P2
Action 2 - Réhabilitation des tampons de regards de visite ou de branchements responsables d'apport d'eaux claires parasites - SOUS TOTAL €HT					1 800 €	

Tableau 4 : Action 2 - estimation du coût des travaux et priorité de réalisation

La commune doit procéder à des mises en demeures à l'attention des abonnés pour les travaux en domaine privé.

1.2.3. Action n°3 : Réalisation d'un programme de contrôle des branchements particuliers dont les anomalies n'ont pu être constatées lors des tests à la fumée

● **Etat des lieux et objectif de l'action**

Lors des tests de fumigation de nombreuses anomalies en domaine privé n'ont pas pu être identifiable depuis le domaine public c'est pourquoi il est nécessaire de réaliser un programme de contrôle de branchement.

L'action 3 a pour objectif de localiser précisément des anomalies afin de supprimer des surfaces actives responsables d'entrée d'eaux claires parasites par temps de pluie.

● **Indicateurs et ratios caractéristiques**

Action	Libellé	Unité	Quantité	Efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP	% de suppression des eaux parasites
A.3.1	Enquête de branchement -fiches 7, 10, 12 et 13	unité	4		

Tableau 5 : Action 3 - efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP

● **Estimation du cout des travaux, priorités de réalisation**

Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité
A.3.1	Enquête de branchement -fiches 7, 10, 12 et 13	unité	120 €	4	480 €	P2
Action 3 - programme de contrôle de branchements - SOUS TOTAL €HT					480 €	

Tableau 6 : Action 3 - estimation du coût des travaux et priorité de réalisation



1.3. Thématique 2 : Réhabilitation des regards de visite

1.3.1. Action n°4 : Réhabilitation des regards de visite vétustes non étanches et/ou présentant des anomalies structurelles

- **Etat des lieux et objectif de l'action**

Un certain nombre de regards de visites présentent des anomalies structurelles. Elles ont été recensées lors des visites de terrain. Les regards fissurés ou subissant des pénétrations de racines doivent faire l'objet d'une opération soit de renouvellement soit d'étanchéification par application d'une résine. Cette mesure concerne 7 regards. Les regards sont classés par priorité :

- Priorité 1 : regards de visite sensibles aux entrées d'eaux claires parasites d'infiltration.
- Priorité 2 : regards de visite potentiellement sensibles aux entrées d'eaux claires parasites d'infiltration. Ils sont classés de mauvais à très mauvais dans le rapport de phase 1.
- Priorité 3 : regards de visite potentiellement sensibles aux entrées d'eaux claires parasites d'infiltration. Ils sont classés médiocres dans le rapport de phase 1.

Cette action a pour but de prévenir les risques d'infiltration.

- **Indicateurs et ratios caractéristiques**

Non déterminé.

- **Estimation du cout des travaux, priorités de réalisation**

Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité
A.4.1	Etanchéification de regard de visite présentant un risque potentiel d'infiltration d'eau claire (fissures, casses et racines) / regards mauvais à très mauvais	ml	1 200 €	2	2 400 €	P2
A.4.2	Etanchéification de regard de visite présentant un risque potentiel d'infiltration d'eau claire (fissures, casses et racines) / regards médiocres	ml	1 200 €	5	6 000 €	P3
Action 4 - Réhabilitation des regards de visites vétustes non étanches et/ou présentant des anomalies structurelles - SOUS TOTAL €HT					8 400 €	

Tableau 7 : Action 4 - estimation du coût des travaux et priorité de réalisation

- Les regards concernés en priorité 2 sont les suivants (numéro issus du SIG) : 7 et 19,
- Les regards concernés en priorité 3 sont les suivants (numéro issus du SIG) : 1, 4, 8, 9, 17 et 18

Nota : le regard n°1 n'a pas été pris en compte dans le chiffrage car il sera supprimé lors de la construction d'une nouvelle station.



1.4. Thématique 3 : Mise en adéquation du système d'assainissement avec l'évolution urbanistique de la commune

Aucune extension de réseau n'est prévue.

1.4.1. Action n°5 : Mise en perspective de l'unité de dépollution avec les charges à traiter

- Etat des lieux et objectif de l'action

Les travaux prévus pour le développement de la commune conduisent pour l'horizon 2055 à construire une nouvelle station d'épuration d'une capacité minimale de 80EH

- Indicateurs et ratios caractéristiques

Sans objet

- Estimation du cout des travaux, priorités de réalisation

Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité
A.5.1	Renouvellement de la station d'épuration	forfait	154 000 € à 199 000 €	1	154 000 € à 199 000 €	P1
Action 5 - Mise en perspective de l'unité de dépollution avec les charges à traiter - SOUS TOTAL €HT					154 000 € à 199 000 €	

Tableau 8 : Action 5 - estimation du coût des travaux et priorité de réalisation

1.5. Thématique 4 : Amélioration du fonctionnement du réseau d'eau pluviale

1.5.1. Action n°6 : Création d'un réseau de collecte

- Etat des lieux et objectif de l'action

Les travaux prévus consistent en la création d'un avaloir et d'un réseau d'eau pluvial en PE DN1000 sur une vingtaine de mètres afin de supprimer le ruissellement sur la voirie.

- Indicateurs et ratios caractéristiques

Sans objet

- Estimation du cout des travaux, priorités de réalisation

Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité
A.6.1	Création d'un réseau de collecte d'eau pluviale et d'un avaloir	forfait	10 000 €	1	10 000 €	P3
Action 5 - Amélioration du fonctionnement du réseau d'eau pluviale - SOUS TOTAL €HT						
TOTAL €HT					10 000 €	

Tableau 9 : Action 6- estimation du coût des travaux et priorité de réalisation



2. SYNTHÈSE ET PLAN D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE TRAVAUX

Action	P1	P2	P3	Gain ECP
Thématique 1 : Suppression des eaux claires parasites de temps de pluie				
Action 1 - Déconnexion et suppression des surfaces actives raccordées au système de collecte –hors boîte de branchement et regard	1 000,00 €			SA supp. 100 m ² soit 50m ³ /an éliminé
Action 2 - Réhabilitation des tampons de regards de visite ou de branchements responsables d'apport d'eaux claires parasites	1 400,00 €	400,00 €		SA supp. 195 m ² soit 100m ³ /an éliminé
Action 3 - programme de contrôle de branchements		480,00 €		
Thématique 2 : réhabilitation des réseaux et regards de visite				
Action 4 - Réhabilitation des regards de visites vétustes non étanches et/ou présentant des anomalies structurelles		2 400,00 €	6 000,00 €	non déterminé
Thématique 3 : mise en adéquation du système d'assainissement avec				
Action 5 - Mise en perspective de l'unité de dépollution avec les charges à traiter	154 000 € à 199 000 €			
Thématique 4 : Amélioration du fonctionnement du réseau d'eau pluviale				
Action 6 - Création d'un réseau de collecte d'eau pluviale et d'un avaloir			10 000,00 €	
TOTAL	156 400 € à 201 400€	3 280,00 €	16 000,00 €	

Tableau 10 : Synthèse du programme de travaux

L'investissement est évalué à environ de 176 000€HT à 211 000€HT à l'horizon 10 ans selon le choix du type de station d'épuration.

Du point de vue des thématiques la répartition des travaux est la suivante :

- **Suppression des eaux claires parasites de temps de pluie : 3 280€HT**
- **Réhabilitation des réseaux et regards de visite : 8 400€HT**
- **Mise en adéquation du système d'assainissement avec l'évolution urbanistique de la commune : 154 000€HT ou 199 000€HT**
- **Amélioration du réseau d'eau pluviale : 10 000€HT**

Au niveau des priorités :

- **Priorité 1 : 155 400 à 201 400€HT**
- **Priorité 2 : 3 280€HT**
- **Priorité 3 : 16 000€HT**

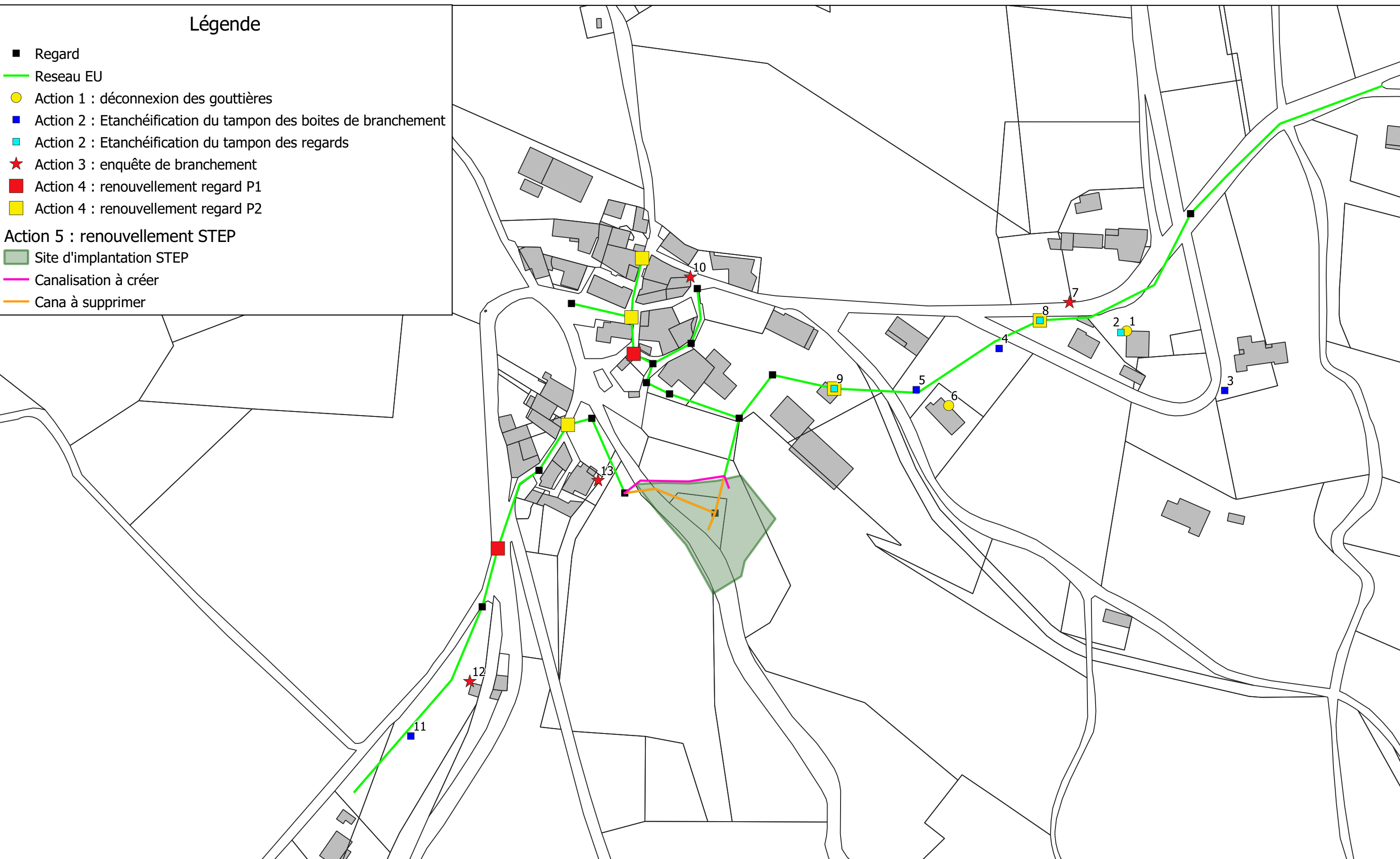


3. ANNEXES

- **Plan du programme de travaux d'eaux usées**
- **Plan du programme de travaux d'eaux pluviales**
- **Tableau détaillé du programme de travaux**

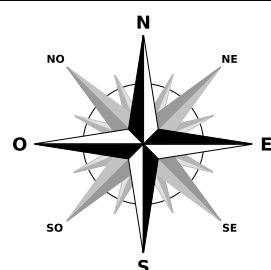
Légende

- Regard
- Reseau EU
- Action 1 : déconnexion des gouttières
- Action 2 : Etanchéification du tampon des boîtes de branchement
- Action 2 : Etanchéification du tampon des regards
- ★ Action 3 : enquête de branchement
- Action 4 : renouvellement regard P1
- Action 4 : renouvellement regard P2
- Action 5 : renouvellement STEP
- Site d'implantation STEP
- Canalisations à créer
- Cana à supprimer



Plan du programme de travaux réseau d'eaux usées

Commune de Sainte Croix à Lauze



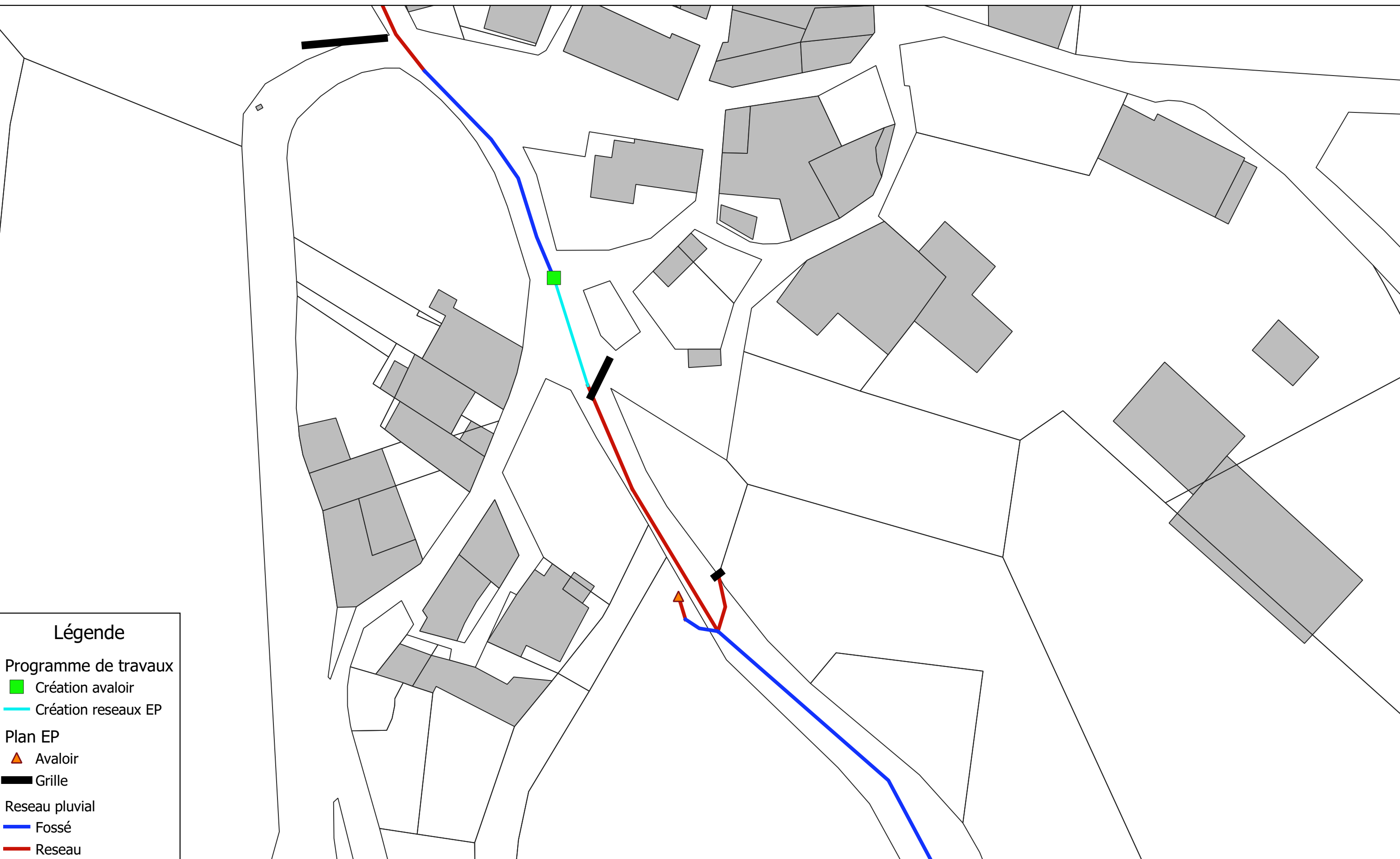
E20367

Echelle : 1/ 1 500

Réalisé par : DAF

Imprimé le 16/09/2021





Légende

Programme de travaux

- Création avaloir
- Création reseaux EP

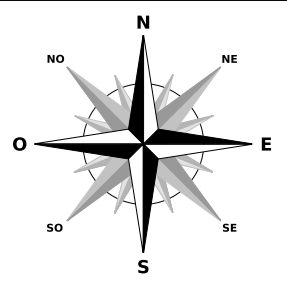
Plan EP

- ▲ Avaloir
- Grille

Reseau pluvial

- Fossé
- Reseau

**Plan du programme de travaux
réseau d'eaux pluviales**
Commune de Sainte Croix à Lauze



E20367

Echelle : 1/ 500

Réalisé par : DAF

Imprimé le 16/09/2021

Programme de Travaux

Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité	Efficacité de l'action en terme de protection du milieu naturel	% de suppression des eaux parasites
A.1.1	Déconnexion des gouttières (domaine privé) - fiches 1	unité		1	- €	P1	SA supp. 60 m² soit 30m3/an éliminé	20%
A.1.2	Déconnexion des gouttières (domaine public) - fiches 6	unité	1 000 €	1	1 000 €	P1	SA supp. 40 m² soit 20m3/an éliminé	13%
Action 2 - Déconnexion et suppression des surfaces actives raccordées au système de collecte -hors boîte de branchement et regard - SOUS TOTAL €HT					1 000 €			
Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité	Efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP	% de suppression des eaux parasites
A.2.1	Etanchéification du tampon sur boîte de branchement (domaine public) - fiche 3	unité	200 €	1	200 €	P1	SA supp. 50 m² soit 25m3/an éliminé	16%
A.2.2	Etanchéification du tampon sur boîte de branchement (domaine public) - fiche 4 et 11	unité	200 €	2	400 €	P2	SA supp. 15 m² soit 8m3/an éliminé	1%
A.2.3	Mise en place d'un tampon sur boîte de branchement (domaine public) - fiche 5	unité	200 €	1	200 €	P1	SA supp. 50 m² soit 25m3/an éliminé	16%
A.2.4	Etanchéification de tampon de regard non étanche (domaine public) - fiches 8 et 9	unité	500 €	2	1 000 €	P1	SA supp. 60 m² soit 30m3/an éliminé	20%
A.2.5	Etanchéification de tampon de regard non étanche (domaine privé) - fiche 2	unité		1	- €	P2	SA supp. 20 m² soit 10m3/an éliminé	6%
Action 2 - Réhabilitation des tampons de regards de visite ou de branchements responsables d'apport d'eaux claires parasites - SOUS TOTAL €HT					1 800 €			
Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité	Efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP	% de suppression des eaux parasites
A.3.1	Enquête de branchement -fiches 7, 10, 12 et 13	unité	120 €	4	480 €	P2		
Action 3 - programme de contrôle de branchements - SOUS TOTAL €HT					480 €			
Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité	Efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP	% de suppression des eaux parasites
A.4.1	Etanchéification de regard de visite présentant un risque potentiel d'infiltration d'eau claire (fissures, casses et racines) / regards mauvais à très mauvais	ml	1 200 €	2	2 400 €	P2	Non déterminé	
A.4.2	Etanchéification de regard de visite présentant un risque potentiel d'infiltration d'eau claire (fissures, casses et racines) / regards médiocres	ml	1 200 €	5	6 000 €	P3	Non déterminé	
Action 4 - Réhabilitation des regards de visites vétustes non étanches et/ou présentant des anomalies structurelles - SOUS TOTAL €HT					8 400 €			
Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité	Efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP	% de suppression des eaux parasites
A.5.1	Renouvellement de la station d'épuration	forfait	154 000 € à 199 000 €	1	154 000 € à 199 000 €	P1		
Action 5 - Mise en perspective de l'unité de dépollution avec les charges à traiter - SOUS TOTAL €HT					154 000 € à 199 000 €			
Action	Libellé	Unité	Pu €HT	Quantité	Pt total €HT	Priorité	Efficacité de l'action en terme d'élimination d'ECP	% de suppression des eaux parasites
A.6.1	Création d'un réseau de collecte d'eau pluviale et d'un avaloir	forfait	10 000 €	1	10 000 €	P3		
Action 5 - Amélioration du fonctionnement du réseau d'eau pluviale - SOUS TOTAL €HT					10 000 €			